

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Séance du 18 février 2020

Objet de délibération :
Budget primitif 2020

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 42 délégués sur 82, convoqués le 11 février 2020

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames MC Barillot-G. Levrat -E. Juillard- V. Bernard- F. Veysset
Messieurs C. de Boissieu -D. Fabre-M. Chevé-J. Doche- JM Salvadori-F Boeglin- P.
Vernay -D. Beguet - G Balufin- J. Rolland
CC de la Côtière à Montluel : Monsieur G. Raphanel
CC Miribel et du Plateau : Messieurs A. Gadiolet - J. Collomb et X. Deloche
CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Madame S. GOY-CHAVENT et Monsieur JM Billet -

Est élu secrétaire de séance :

M. Jacques BERTHOU (C.C. de Miribel et du Plateau)

La Présidente expose qu'afin de permettre un fonctionnement efficace du syndicat, il s'avère nécessaire d'établir le budget primitif 2020.

Il s'élève en recettes et dépenses à la somme de 243 153 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 122 059 € pour la section d'investissement telles que détaillées en annexe.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2020 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de 243 153 € en fonctionnement et 122 059 € en investissement.

La Présidente du syndicat mixte,

Jacqueline SELIGNAN



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le

Affichée le

FONCTIONNEMENT

COMPTES	LIBELLES	REALISATIONS AU 31/12/2017	REALISATIONS AU 31/12/2018	MEMOIRE VOTE BP 2019 avec reprise des résultats	REALISATIONS AU 31/12/2019	VOTE BP 2020 avec reprise des résultats
	023 Virement à la section d'investissement					
60622	Carburants			850,00	640,64	1 000,00
6064	Fournitures administratives	576,65	318,00	850,00	130,22	940,00
6132	Locations immobilières	4 000,00	2 000,00	6 000,00	4 095,10	4 000,00
6135	Locations mobilières	8 898,28	8 676,48	10 000,00	12 385,41	10 100,00
61558	Autres biens mobiliers	115,00	0,00	100,00	379,00	400,00
6156	Maintenance	1 647,84	1 502,57	7 245,00	3 701,07	3 000,00
6161	Assurances	1 293,00	1 330,23	2 300,00	2 018,13	2 200,00
617	Etudes et recherches	0,00	9 960,00	16 950,00	1 200,00	9 900,00
6182	Documentations générales et techniques	2 231,57	2 218,88	2 300,00	2 385,62	2 600,00
6184	Versement à des organismes de formation	0,00	0,00	500,00	150,00	500,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3 424,00	968,00	5 500,00	4 950,22	5 500,00
6218	Autre personnel extérieur		0,00	0,00	0,00	2 500,00
6225	Indemnités au comptable	768,04	294,95	300,00	283,64	300,00
6226	Honoraires divers	4 800,00	1 920,00	5 000,00	350,00	0,00
6231	Annonces et insertions	932,73	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	3 144,00	3 000,00	0,00	3 000,00
6237	Publications	0,00	108,00	0,00	2 280,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 017,96	2 862,13	1 620,00	1 184,11	2 000,00
6257	Réceptions	1 152,52	501,95	2 500,00	1 511,82	2 500,00
6261	Affranchissement	770,00	862,80	1 000,00	429,90	1 000,00
6262	Télécommunications	1 801,42	1 139,74	2 000,00	1 122,53	2 500,00
	TOTAL chapitre 011 - Charges générales	35 352,01	37 807,73	68 015,00	39 197,41	55 940,00
6332	FNAL	57,40	57,24	60,00	55,38	60,00
6336	CGFPT et CNFPT	1 363,51	1 111,68	1 200,00	999,71	1 000,00
64111	Personnel Titulaire – rémunération principale	34 609,74	72 484,71	81 000,00	73 356,22	80 000,00
64131	Personnel non titulaire – rémunération principale	37 386,27	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités	0,00	360,71	400,00	0,00	0,00
6451	URSSAF	17 034,14	8 688,15	9 200,00	8 577,36	9 200,00
6453	Retraite	9 279,37	17 812,70	18 200,00	17 840,60	18 200,00
6454	POLE EMPLOI	2 578,51	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 886,73	1 960,52	2 000,00	3 825,50	4 100,00
6475	Médecine du travail	160,00	160,00	200,00	160,00	200,00
6478	Autres charges sociales diverses	800,00	800,00	800,00	800,00	800,00
	TOTAL chapitre 012 - Personnel	105 155,67	103 435,64	113 060,00	105 614,77	113 560,00
6531	Indemnités au Président	8 157,96	8 335,13	9 000,00	8 270,72	9 000,00
6532	Frais de missions				340,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	345,87	346,15	350,00	347,38	380,00
65548	Contributions aux organismes de regroupement Interscot	21 091,80	11 259,00	11 300,00	11 309,00	13 500,00
65888	Autres				25,42	
	TOTAL chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	29 595,63	19 940,28	20 650,00	20 292,52	22 880,00
6718	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements	29 313,77	33 105,23	33 160,00	35 575,12	35 169,00
	TOTAL chapitre 68 - Dotations aux amortissements	29 313,77	33 105,23	33 160,00	35 575,12	35 169,00
22	Dépenses imprévues		0,00	15 010,00	0,00	15 604,00
	TOTAL chapitre 022 - Dépenses imprévues		0,00	15 010,00	0,00	15 604,00
	DEPENSES	199 417,15	194 288,81	249 895,00	200 679,82	243 153,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel				417,00	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	662,70	656,00		873,00	700,00
	TOTAL chapitre 64 – Charges de personnel (atténuations de charges)	662,70	656,00		1 290,00	700,00
70878	Autres produits – remboursement de frais				2 250,00	
	TOTAL chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses				2 250,00	0,00
7461	Dotations générales de décentralisation		5 000,00		0,00	0,00
74751	Reversement de l'OT PBPA 2019 (mise à disposition de l'assistante)	14 972,27	15 128,15	15 200,00	16 058,70	17 260,00
74758	Contributions des 4 Communautés de communes / Reversement location du véhicule	140 690,00	142 107,00	143 507,00	143 905,36	144 000,00
	TOTAL chapitre 74 – Dotations et participations	155 662,27	162 235,15	158 707,00	159 964,06	161 260,00
7588	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1,24	0,00
	TOTAL chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1,24	0,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	81,01				
777	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	22 751,00	26 951,00	26 951,00	26 951,00	26 951,00
7788	Produits exceptionnels divers				229,00	
	TOTAL chapitre 77 – Produits exceptionnels	22 832,01	26 951,00	26 951,00	27 180,00	26 951,00
002	Résultats antérieurs (sans virgule)			64 237,00		54 242,00
	RECETTES	179 156,98	189 842,15	249 895,00	190 685,30	243 153,00

INVESTISSEMENT

COMPTES	LIBELLES	REALISATIONS AU 31/12/17	REALISATIONS AU 31/12/18	MEMOIRE VOTE BP 2019	REALISATIONS AU 31/12/19	PROPOSITIONS BP 2020 avec reprise des résultats
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	22 751,00	26 951,00	26 951,00	26 951,00	26 951,00
	TOTAL chapitre 13 – Subventions d'investissement	22 751,00	26 951,00	26 951,00	26 951,00	26 951,00
202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	30 447,83	0,00	27 375,00	0,00	35 000,00
2031	Frais d'études	7 500,00	13 950,00	27 375,00	0,00	35 000,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	1 860,00	2 500,00	0,00	10 000,00
	TOTAL chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	37 947,83	15 810,00	57 250,00	0,00	80 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 807,00	5 000,00	0,00	4 475,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	5 000,00	0,00	3 500,00
2188	Autres	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
	TOTAL chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0,00	1 807,00	15 000,00	0,00	7 975,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	4 882,00		7 133,00
	<i>Déficit investissement D001 (sans virgule)</i>					
	DEPENSES	60 698,83	44 568,00	104 083,00	26 951,00	122 059,00
10222	FCTVA	13 224,00	6 549,00	0,00	4 454,00	2 889,00
1068	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>					
	TOTAL chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	13 224,00	6 549,00	0,00	4 454,00	2 889,00
1313	Subvention d'équipement transférable versée par le CG 01	42 000,00	0,00	0,00		0,00
1311	Subvention d'équipement transférable versée par l'Etat		0,00	0,00		0,00
	TOTAL chapitre 13 – Subventions d'investissement	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Amortissements	29 313,77	33 105,23	33 160,00	35 575,12	35 169,00
	TOTAL chapitre 28 – Amortissements des immobilisations	29 313,77	33 105,23	33 160,00	35 575,12	35 169,00
	<i>Excédent investissement R001 (sans virgule)</i>			70 923,00		84 001,00
	<i>021 virement de la section de fonctionnement</i>					
	RECETTES	84 537,77	39 654,23	104 083,00	40 029,12	122 059,00



NOTE DE SYNTHÈSE JOINTE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET BUDGET PRIMITIF 2020

Le syndicat mixte BUCOPA composé de 4 intercommunalités est financé à hauteur d'1 € par habitant qui constitue l'unique recette pérenne du syndicat. Rappelons à ce titre que ce montant est en dessous des cotisations constatées dans les SCoT de la région Auvergne-Rhône-Alpes, puisque l'on se situe plutôt en moyenne entre 1,3 et 2 € par habitant.

Depuis sa création, le syndicat mixte dispose d'1,5 équivalent temps plein. Il a bénéficié par ailleurs d'autres recettes liées notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du SCoT, de la part d'autres collectivités : l'Etat au travers de dotation globale de fonctionnement et le Conseil départemental au travers d'une subvention exceptionnelle liée à l'élaboration du SCoT.

En 2019, le compte administratif présente un déficit en fonctionnement (- 9 994,52 €) et un bénéfice en investissement (13 078,12 €). Le résultat déficitaire en fonctionnement est comblé par des reports excédentaires qui diminuent progressivement.

En effet, le budget en fonctionnement présente un déficit structurel malgré des dépenses très contenues qu'il faudra surveiller. Les dépenses d'investissement sont moins importantes depuis l'approbation du SCoT mais il est important de garder des marges de manœuvre en vue notamment de modification à envisager dans la rédaction du SCoT.

A terme, la nécessité d'une réévaluation de la cotisation par habitant devra être étudiée.

En cette année électorale, le budget primitif 2020 ne prévoit pas de dépenses particulières et s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires présentées le 16 décembre 2019.

Il s'agira en effet de poursuivre les actions engagées pour la mise en œuvre du SCoT tout en prévoyant des actions spécifiques à destination des nouveaux élus.

A ce titre, les perspectives financières en investissement concerneront les actions suivantes :

Poursuite de la mission engagée en collaboration avec le CAUE pour la mise en œuvre d'une charte de qualité architecturale et paysagère.

- Mise en place d'actions de sensibilisation à l'attention des élus et techniciens sur les thèmes fédérateurs tels que le traitement qualitatif des ZAE, l'intégration au tissu urbain existant de nouveaux programmes d'habitation, optimisation foncière et gestion de la densité...
- Rédaction de nouvelles fiches sur les thématiques suivantes : prise en compte des énergies renouvelables dans les règlements de PLU, traitement architectural des ZAE...

- Présentation de la charte et des cahiers de recommandations dans chacune des 4 intercommunalités membres du BUCOPA et définition des modalités d'une prestation d'accompagnement des différents services ADS.

Coût global maximal de la convention 9 000 € TTC, en fonction des interventions réellement effectuées selon les modalités d'une convention annuelle qui devra être validée par la nouvelle équipe.

- Finalisation d'outils de suivi et d'évaluation du SCoT

Cette mission sera finalisée au premier semestre 2020, le syndicat mixte BUCOPA sera alors doté d'outils de suivi et d'analyse de l'évolution du territoire et les effets réels ou supposés de la mise en œuvre du SCoT. Cette dernière partie de mission aura un coût de 5 000 € HT.

En fonctionnement, les dépenses envisagées concerneront sous réserve de validation de la nouvelle équipe :

- Un séminaire de présentation et d'acculturation aux enjeux du SCoT et de sa mise en œuvre au travers des documents d'urbanisme locaux, pour un coût estimé à 3 500 € HT.
- Une mission d'étude pourrait être confiée à un groupe d'étudiants pour analyser la compatibilité avec le SCoT des PLU les plus anciens.

Enfin, des dépenses de formations professionnelles sont inscrites pour permettre aux agents de remplir au mieux leurs fonctions.